



AS            SOC            1    AT            ION  
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE  
fondée le 29 septembre 1983

Direction générale  
de l'aménagement du territoire  
Case postale 224  
1211 Genève 8

Genève, le 26 mars 2009

Lettre recommandée

A l'attention de Mme Bojana Vasiljevic Menoud, Directrice générale

Concerne:        LANCY-PLAN-LES-OUATES / ROUTE DE LA CHAPELLE  
Projet de plan localisé de quartier W 29591-543-529

Madame la Directrice générale,

Votre lettre du 3 février 2009 nous est bien parvenue et nous vous en remercions. Nous en avons pris bonne note et l'avons examinée au sein du comité de l'Association pour la Sauvegarde du Site de La Chapelle ( ASSC >.

En préambule, nous vous informons que nous avons un nouveau président de l'ASSC qui a remplacé Monsieur Michel Janin. Il s'agit de Monsieur Fabio Heer, qui a été nommé président le 19 février dernier, date de l'assemblée générale de l'association. Nous saisissons cette occasion pour vous informer également qu'une étroite collaboration avec le Groupement des Riverains du Champ de la Chapelle, présidé par Madame Verena Ehrich, a été instaurée en vue d'une éventuelle fusion entre nos deux associations.

Les objectifs de l'association restent inchangés à savoir:

- intégrer au mieux les nouvelles constructions liées au PAC La-Chapelle-les Sciers,
- défendre le bas de La Chapelle de la destruction,
- intervenir activement dans tous les dossiers liés aux déplacements.

En ce qui concerne le périmètre du PLQ mentionné plus haut, nous vous confirmons que l'ASSC n'est pas opposée au principe de construire. En revanche elle est opposée au plan tel qu'il a été mis à l'enquête. En effet il serait possible de réaliser un quartier qui privilégie la qualité de l'habitat et la relation au milieu environnant, ce qui n'est certainement pas le cas des "plots" proposés par le PLQ.

L'étude que nous avons demandée à Monsieur Jean-Pierre Ortis, et qui vous a été transmise en été 2008, dans le cadre de nos observations liés à l'enquête publique, donne quelques pistes sur des améliorations qui, à notre avis, devraient être apportées au projet.

Revenons maintenant au contenu des réponses faites dans votre lettre du 3 février 2009.

Nous tenons à vous faire part de notre satisfaction quand à la réduction du nombre global de places de stationnement. Néanmoins, il subsiste trois points de profond désaccord avec le nouveau plan présenté:

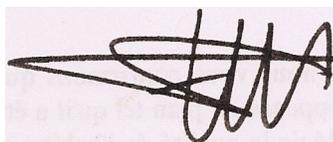
1. L'adjonction d'un étage supplémentaire, par rapport au plan directeur du quartier, qui a pourtant été voté, tant par les autorités communales que par le Conseil d'Etat, est inacceptable de par la rupture qu'elle provoque avec la hauteur des bâtiments qui entourent le projet sur trois côtés.
2. La question de la circulation sur la route de La-Chapelle, déjà bruyante et dangereuse, et empêchant transports publics (bus 46) et cyclistes d'y circuler normalement, n'étant pas résolue, il serait irresponsable de l'élargir.
3. La liaison piéton-cycliste directe vers le pôle d'échange du Bachet, devant être impérativement réalisée en même temps que les nouveaux immeubles, ne pourra pas emprunter le tracé au travers de la zone habitée au nord du CAD, celle-ci allant subsister encore de très nombreuses années. Il est donc impératif de privilégier un cheminement le long de la voirie cantonale.

Conscients que ces trois points soulèvent des problèmes délicats il nous semble indispensable que nous puissions en débattre de vive voix avant le début de la procédure d'opposition. En effet les membres de l'association, forte d'environ 150 membres, réunis le 19 février 2009, ont confié au Comité la tâche de mandater notre avocat, Me Nicolas Wisard, en vue des éventuels recours que nous ne manquerons pas de déposer au cas où aucun compromis ne se serait dégagé.

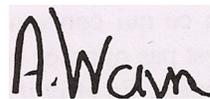
A cet effet nous vous invitons volontiers à prendre un petit déjeuner aux alentours de 7h.45 au domicile du président, Fabio HEER, 14B rte de La-Chapelle, 1212 Grand Lancy, tel. 079418 5053. Vous pourrez ainsi constater l'état de congestion de la route de La-Chapelle à cette heure matinale, ainsi que l'impact qu'auraient les constructions telles que projetées dans le quartier.

Au cas où vous déclineriez notre invitation, le Comité se permettra de reprendre contact avec vous après Pâques, en vue de fixer un rendez-vous dans vos bureaux, car nous tenons vivement à vous rencontrer.

En nous réjouissant de notre prochaine rencontre, qui nous l'espérons se déroulera dans un esprit positif, nous vous adressons, Madame la Directrice générale, nos plus respectueuses salutations.



Fabio HEER  
président



Antoine Wavre  
vice-président